

ECHEANCIER DE PRELEVEMENTS 2025 GROUPAMA NOUVELLE VIE

Assuré : M. CADIERGUES Fabien
Référence adhésion : 4N010686286X
Date d'effet : octobre 2022
Périodicité des cotisations : Mensuelle

Les montants tiennent compte d'une revalorisation du plafond annuel de la sécurité sociale de 1,58%.

Vos cotisations pour l'année 2025 sont mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Dates d'échéance	Montants prélevés le 05 du mois
01/01/2025	112,42 €
01/02/2025	112,42 €
01/03/2025	112,42 €
01/04/2025	112,42 €
01/05/2025	112,42 €
01/06/2025	112,42 €
01/07/2025	112,42 €
01/08/2025	112,42 €
01/09/2025	112,42 €
01/10/2025	112,42 €
01/11/2025	112,42 €
01/12/2025	112,42 €

Les informations contenues dans ce document sont basées sur les dernières informations publiées par la Commission des comptes de la Sécurité sociale. Il s'agit d'une estimation du plafond de sécurité sociale pour l'année 2025. Le taux de revalorisation définitif sera confirmé par la publication d'un arrêté au Journal officiel en fin d'année.

Les cotisations seront prélevées sur votre compte bancaire ouvert auprès de CRCAM NORD MIDI PYRENEES.

Titulaire	Etablissement	Guichet	N° de compte	Clé
GAEC FERME CADIERGUES	11206	00092	12135652000	66
	Code BIC		IBAN	
	AGRIFRPP812		FR76 1120 6000 9212 1356 5200 066	

Recommandations importantes

Nous vous invitons à contacter votre Conseiller Groupama pour toute demande de prestation, de renseignement ou pour tout changement :

- de domicile,
- de banque ou d'établissement,
- de succursale ou d'agence bancaire,
- de numéro de compte.